



*Visite de Briançon (05) et son action « Cœur de ville »*

## **L'artisanat : le poumon des projets « Cœur de ville » pour redynamiser les centres-villes**

Le président de CMA France, Bernard STALTER, est allé à la rencontre des artisans du Briançonnais jeudi 18 juillet, en compagnie des députés Joel Giraud, Philippe Huppé, du maire Gérard Fromm et de la présidente de la CMA Hautes-Alpes, Chantal Garcin. Un moment constructif, pour évoquer ensemble la redynamisation de l'artisanat de ce territoire, qui fait partie des 222 projets retenus au titre de « Cœur de ville ».

La ville des Hautes-Alpes fait figure d'exemple en la matière avec une volonté affichée de favoriser la réimplantation d'artisans d'art dans des locaux vacants du centre-ville et l'animation d'actions innovantes d'accompagnement et d'informations. 387 entreprises artisanales et 50 apprentis y sont installés.

Le réseau des chambres de métiers et artisanat est impliqué au niveau national et local dans le plan d'actions Cœur de ville : *« nous défendons la place de l'artisanat dans chaque projet de commune, en apportant des diagnostics, une réflexion foncière, mais aussi en proposant des formations et un accompagnement »* rappelle Bernard Stalter. Pour le président de CMA France, *« le secteur de l'artisanat contribue à la redynamisation de centre-ville, avec des services de proximité et qualité, tout en répondant aux enjeux de cadre de vie, de développement durable et d'excellence pour le terroir. »*

***«Faisons de Cœur de ville une réalité dans chaque ville de France.  
J'appelle chaque élu, chaque candidat aux élections municipales à inscrire dans  
son programme un plan artisanat local. »***

Pour la réussite de Cœur de ville, CMA France défend plusieurs leviers : le retour dans les commissions d'équipement d'aménagement commercial avec une voix délibérative, la création d'un dispositif d'aide à la modernisation des locaux en remplacement du FISAC, mais aussi la mise en place d'une fiscalité locale d'encouragement des entreprises artisanales et la création du « % artisanat », qui permet de réserver une part de locaux dédiés, avec un loyer modéré pour les artisans.

### **CONTACT PRESSE**

Valérie MARQUIS 06 20 67 45 86– [presse@apcma.fr](mailto:presse@apcma.fr) / [marquis@apcma.fr](mailto:marquis@apcma.fr)